



Le déplacement de véhicules en atelier est une tâche courante qui comporte des risques de heurt pour les travailleurs. La vigilance est donc de mise.

#### **Contrôler les risques**

- Ajuster le poste de conduite (siège, rétroviseurs) avant de déplacer le véhicule.
- Conduire à une vitesse sécuritaire, sans excéder 5 km/h (la vitesse du pas humain).
- Ne pas autoriser de client à garer son véhicule dans les baies de service.

#### **Lorsqu'un véhicule est muni d'un démarreur à distance :**

- Demander au client de vous remettre sa télécommande.



- Inscrire une note au bordereau des réparations.
- Mettre le démarreur hors circuit jusqu'à la fin des opérations.

#### **Lorsqu'un véhicule n'est pas en état de rouler sécuritairement :**

- Le déplacer uniquement avec un équipement mécanique.
- Placer un écriteau visible pour informer les collègues qu'une composante importante du véhicule est enlevée, défectueuse ou en réparation.

#### **S'informer et savoir faire**

- Informer tout le personnel des dangers des démarreurs à distance.
- Former les techniciens sur les façons de les désactiver.